

CAHIERS DE PSYCHOLOGIE CLINIQUE

13

1999/2

L'aliénation

De Boeck  Université

SÉPARATION ET ALIÉNATION : L'INSTITUTION À L'ÉPREUVE DU LIEN

Pascal ROMAN*

(...) nous défendrons l'idée qu'à certaines conditions, le dispositif remplit effectivement une fonction de cadre, et nous sommes alors dans ce que nous avons appelé l'investissement transitionnel. À l'opposé, nous dirons qu'il y a disparition de la fonction cadre tenue par le dispositif lorsque l'institution est investie comme dévouée.

Paul FUSTIER¹

Aliéner, c'est se couper du lien, ou tout au moins subordonner le lien à une position de dépendance qui inscrit le sujet dans une position que l'on peut décrire à partir du modèle de la relation d'objet anaclitique...

Aliéner, n'est-ce pas également se couper d'une partie de soi que l'on confie à un autre, en dépôt ou en souffrance, afin qu'il en opère une gestion économique ?

Au fond, on peut considérer que l'aliénation marque l'échec du travail de la séparation, échec des modalités primaires du travail de la séparation-individuation, qui affecte les inscriptions secondaires de celles-ci au sein des organisateurs du groupe familial : c'est ce que j'ai proposé de modéliser autour des enjeux de la *position dépressive familiale* (P. Roman, 1999), qui témoigne de la qualité du processus de séparation dans son inscription familiale et généalogique.

L'hypothèse que je mets ici au travail tient dans le fait qu'un certain nombre de situations institutionnelles, organisées sur le projet d'une expérience de séparation dans la réalité, peinent à s'établir sur ce mode, faute d'une clarification des enjeux imaginaires attachés à la position professionnelle.

C'est dans la confrontation à une pratique institutionnelle diverse, dans le cadre d'interventions cliniques sous forme de groupe d'analyse de la

* Psychologue clinicien, Maître de Conférences, Institut de Psychologie, Université Lumière-Lyon 2, 5, avenue P. Mendès France - F-69676 Bron Cedex

¹ Les corridors du quotidien, Lyon, P.U.L., 1993, p. 92.

pratique (familles d'accueil, travailleurs sociaux d'un service socio-éducatif d'une Maison d'Arrêt, éducateurs en internat pour enfants déficients ou en foyer d'adultes handicapés) que j'ai tenté de comprendre ce qui venait faire échec au travail de la séparation dans des institutions qui travaillent à partir de cette mission première, qui vient se signifier dans une prise en charge d'hébergement : la figure de l'aliénation m'y est alors apparue signifiante, en ce qu'elle traduit un échec à se représenter dans l'altérité de l'autre, que l'on rencontre de manière itérative, en (s')organisant, parfois à son corps défendant, (dans) des pratiques de confusion et/ou de clivage.

Une pratique clinique dans le cadre d'un service éducatif du Ministère de la Justice auprès d'un Tribunal pour enfants (mineurs en danger, mineurs délinquants)², une pratique de l'expertise judiciaire, ainsi que les données issues d'une recherche dans le cadre d'un contrat de recherche portant sur l'état de santé psychique des enfants placés dans un service d'aide à l'enfance³ concourent également à l'élaboration de ce travail.

Une démarche de déconstruction des organisateurs psychiques institutionnels (organiseurs inconscients de l'imaginaire de l'institution) constitue un travail tout à fait nécessaire, afin de pouvoir les reconnaître et les appréhender dans la clinique institutionnelle et en proposer une (ré-) élaboration au sein du dispositif de mise en sens que constitue le groupe d'analyse de la pratique dans le champ de la pratique éducative.

Je proposerai d'élaborer ces enjeux à partir des avancées théorico-cliniques de P. Fustier, autour de la notion de *dévoition maternelle* (1993), afin de spécifier ce qu'il en est des *organiseurs psychiques de l'institution* (P. Fustier, 1988), autour d'une double polarité que je situerai d'une part dans la lignée du maternel (soin, sécurité, accueil, protection...) et d'autre part dans la lignée du paternel (tiers, limite, interdit...).

La mise en tension de ces deux polarités, comme expression du paradoxe propre à l'organiseur psychique de l'institution d'hébergement (P. Fustier, 1993), est à même de rendre compte des points de nouage de la paradoxalité et de penser l'intervention des professionnels (éducateurs, soignants...) au sein de cette paradoxalité.

Je présenterai ici deux types de situations institutionnelles, au sein desquels la pratique éducative se trouve convoquée, et qui se présentent dans un écart quant à leur objet premier : le placement en famille d'accueil et l'incarcération des mineurs.

Ces deux types de situations institutionnelles ont en commun de procéder d'une mesure de séparation et d'engager une prise en charge de

2 Centre d'Action Éducative, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Villefranche / Saône (France)

3 Centre de Recherches en Psychologie et Psychopathologie Cliniques (C.R.P.P.C), Institut de Psychologie, Université Lumière-Lyon 2 et Aide Sociale à l'Enfance, Conseil Général de la Loire (France)

l'enfant ou de l'adolescent dans un lien qui s'organise à partir de la fonction d'hébergement qui mobilise une qualité de soin particulière.

Ces deux types de situations diffèrent bien sûr par leur inscription institutionnelle et par la réponse sociale sur laquelle elles reposent.

L'analyse argumentée de l'articulation entre séparation et aliénation au cœur des organisateurs inconscients de ces institutions devrait permettre de construire une sorte de modélisation, matrice au regard d'autres réalités institutionnelles qui engagent cette double dynamique.

En contrepoint de cette contribution, je serai enfin conduit à proposer quelques pistes afin de penser un décentrage de la position éducative, et, de manière plus large, de la position *clinique*, décentrage d'une position aliénée à un imaginaire de la demande en direction d'une position organisée à partir d'un imaginaire du lien.

Imaginaire de la séparation : figures du maternel et du paternel

La reprise des travaux de P. Fustier permet de développer un modèle de l'imaginaire des positions institutionnelles, que je propose de référer aux figures du maternel et du paternel, figures concourant, dans leur nécessaire intrication, à la tentative de résolution de ce que P. Fustier (1993) décrit comme le paradoxe organisant les institutions d'hébergement.

Ce paradoxe pourrait être formulé de la manière suivante : l'institution dont l'objet primaire est l'hébergement, se voit assignée, de fait, à une position de type familiale, eut égard aux différents dispositifs de maternage engagés dans la prise en charge de l'enfant. Cette position familiale dans laquelle l'institution s'inscrit va se constituer en message implicite, au regard du message explicite apportant définition de l'objet du traitement proposé par l'institution : le paradoxe, dont P. Fustier considère qu'il a à être contenu par l'institution, tient dans la coexistence *aliénée* des énoncés de ce double message, inscrivant la pratique des acteurs éducatifs et/ou sociaux dans un registre de famille / non-famille, propre à supporter les enjeux différenciés et/ou confondus des polarités paternelles et maternelles.

Il faudra appréhender, au regard de chacune des deux réalités institutionnelles contrastées que sont le placement en famille d'accueil et l'incarcération des mineurs, les termes spécifiques de ce paradoxe, qui organise potentiellement la position de la *dévotion maternelle* et de l'illusion de la rencontre de la complétude maternelle : P. Fustier insiste

en effet sur les modalités selon lesquelles l'enfant va interpréter l'engagement de l'adulte dans l'accompagnement au quotidien (avec son cortège d'attentions et de préoccupations dans le registre du soin maternel) à titre de don, organisant rétroactivement la position de l'enfant en terme de demande d'amour.

Faut-il rappeler de quelle manière les polarités maternelle et paternelle se trouvent engagées de manière tout à la fois différenciée et complémentaire dans l'histoire des séparations de l'enfant, inscrites dans la perspective de la constitution des assises narcissiques et objectales ?

Chacun des organisateurs de la séparation, que je propose de repérer autour de trois grands temps de l'expérience du sujet (la violence fondamentale et l'expérience de la déliaison, la frustration et l'expérience de la destructivité, le conflit oedipien et l'instauration des imagos), contribue à construire le maillage de la bipolarité psychique : place du soutien paternel dans l'accompagnement de la désillusion maternelle face à la perte de la fusion idéale avec le fœtus, inscription du paternel comme recours possible dans la sortie de la *préoccupation maternelle primaire* (D.- W. Winnicott, 1956) qui est aussi rupture de la *censure de l'amante* (D. Braunschweig & M. Fain, 1975), fonction de butée du paternel dans la mise en jeu des mouvements oedipiens et contre-oedipiens.

À partir de là, les propositions de M. Klein quant à une précocité du paternel dans l'histoire de la vie psychique de l'enfant (1928) peuvent être réaffirmées : c'est bien aussi le sens des récentes prises de position de B. Golse (1999) concernant l'instauration de la fonction tierce.

C'est donc bien de ce double enjeu, marqué par le sexuel, que procède l'institution d'hébergement, en ce qu'elle convoque, dans une modalité ou une autre, dans un registre ou un autre, l'expérience de la séparation.

Pourrait-on alors modéliser la participation du maternel et du paternel dans le champ des institutions d'hébergement ? Peut-on proposer une typologie, voire une topologie des inscriptions maternelle et paternelle au regard des différentes institutions ?

Un tel projet est séduisant en soi : il permettrait de situer, par exemple, l'institution carcérale du côté du paternel, en vertu de la référence à la loi qui y est attachée, et de considérer, en contrepoint, la famille d'accueil, à partir de la position de l'assistante *maternelle*, comme révélant ledit maternel... (il serait d'ailleurs intéressant d'interroger la juxtaposition de la référence du masculin et du maternel dans la forme masculine de cette fonction : on parle alors d'*assistant maternel*, et la dimension de la complémentarité des polarités s'éclaire...). Mais un tel projet porte le risque de manquer l'objectif complexe qui serait de pouvoir définir la

qualité des organisateurs inconscients de l'institution : l'inconscient, par sa définition même, échoue à s'organiser selon une modalité différenciée, sa fonction de support des inscriptions historiques de la vie psychique du sujet contenant – potentiellement – la bipolarité des investissements.

Séparation et imaginaire familial : protéger le lien ?

Le paradoxe qui organise le placement de l'enfant ou de l'adolescent en famille d'accueil tient dans la forte tension qui existe entre la sollicitation professionnelle de l'accueil et la participation de la vie familiale comme dispositif princeps de la prise en charge : dans l'imaginaire, tout se passe comme si l'enfant ou l'adolescent accueilli en famille d'accueil était pris dans une logique du don total, en même temps qu'à une disparition de la référence instituante de la séparation, au bénéfice d'une *réinstauration familiale* : nous en envisagerons les conséquences un peu plus tard.

À partir de là, j'aborderai quelques réflexions sur l'articulation entre le choix par les acteurs du placement, de la forme que prendra l'accueil de l'enfant et/ou de l'adolescent et les modalités de structuration de l'imaginaire de la séparation, en partant de la question de l'orientation du placement et du choix de l'institution d'accueil de l'enfant (établissement, famille d'accueil, lieu de vie, tiers digne de confiance). Le constat qui s'impose, à cet égard, tient dans le fait que le choix du placement s'inscrit tout autant à partir de critères qui se veulent *objectifs*, au travers d'une tentative d'objectivation de la situation du jeune enfant, de l'enfant et/ou de l'adolescent, que d'un *imaginaire de la séparation*, tout à la fois singulier à chaque professionnel et objet – potentiel – d'élaboration collective.

Je m'appuierai, pour engager cette réflexion, sur quelques données issues d'une étude portant sur une population d'environ 1 000 enfants et adolescents en situation de placement, dont un échantillon représentatif de 80 enfants a été constitué.

Cette étude montre que la répartition entre les placements en famille d'accueil et les placements en établissement s'opère dans une quasi parité⁴ : quelques critères peuvent être néanmoins relevés afin de tenter de spécifier les ressorts inconscients du choix de l'institution de placement à partir d'éléments différenciateurs. Ainsi, au regard de la question du choix du placement, il apparaît significatif :

4 selon cette étude (B. Chouvier & Coll., 1997), 47,5% des enfants sont confiés en établissement alors que 52,5% d'entre eux sont confiés en famille d'accueil. Par ailleurs, sur l'ensemble de la population, 89% des enfants sont en situation de placement judiciaire, alors que 11% d'entre eux relèvent d'un placement administratif, dit au titre de la prévention. On n'observe pas de différence significative quant au statut du placement en fonction de la forme du placement (établissement, famille d'accueil).

- d'une part, et de manière relative, que l'âge moyen des enfants placés en famille d'accueil est inférieur au regard de l'âge des enfants placés en établissement : 10 ans pour les placements en famille d'accueil et 11 ans et demi pour les enfants placés en établissement,
- d'autre part, et de manière tout à fait nette que la durée moyenne du placement est nettement plus élevée pour les enfants ou adolescents placés en famille d'accueil que pour les autres, avec respectivement une durée de placement de 7 ans 3 mois et 4 ans 3 mois.

Ces quelques repères indiquent d'emblée la prégnance de la participation du *maternage* dans l'implicite de l'accueil en famille, et de la confirmation institutionnelle du maternage qui se trouve renforcé dans sa dimension de la dévotion : est privilégié l'accueil de jeunes enfants, en-deça de la conflictualité adolescente, pour un temps de séjour qui s'approche d'une inscription permanente dans l'imaginaire familial.

D'une certaine manière, la situation du placement en famille d'accueil mobilise au premier plan des enjeux qui viennent en butée de la situation de l'enfant dans sa propre famille, enjeux cristallisés dans l'expérience de la séparation sous-tendue par le placement..

Ainsi, le choix du placement familial concernerait au premier chef les jeunes enfants... ce que la pratique confirme par ailleurs. Les pré-adolescents et adolescents, quant à eux, seraient plus facilement orientés dans un cadre d'établissement. Par ailleurs, le constat de la fréquente *sortie* de dispositifs de type familial à l'âge de la pré-adolescence et/ou de l'adolescence apporte une argumentation complémentaire à ce tableau, dans le sens de l'enjeu du soin, propre au dispositif du placement familial.

Ainsi, l'hypothèse implicite présidant au choix du placement, serait que les jeunes enfants *auraient besoin d'une mère*, dans une fonction à proprement parler substitutive, ainsi que le temps de placement en famille d'accueil en témoigne. On peut alors se référer à la survivance d'une idéologie *familialiste* propre aux dispositifs de placements d'après-guerre, qu'ils soient d'ailleurs de type institutionnel ou de type familial : la figure de la dévotion maternelle est alors dominante, instaurant l'illusion irréfutable de la complétude.

Dans la pratique clinique, il n'est pas rare d'entendre des réflexions spontanées, au sein de l'équipe telles que :

- *c'est un tout petit, il lui faut une famille d'accueil...*,
- ou encore :
- *ces enfants, si jeunes, on ne va pas leur faire vivre l'anonymat d'un établissement...*

Le placement familial permettrait alors, dans l'imaginaire des *prescripteurs* travailleurs sociaux, d'éviter la séparation.

La position statutaire des familles d'accueil, intervenant en France sous la dénomination administrative d'*assistant(e) maternel(le)* témoigne par ailleurs de cette ambiguïté et la renforce : recrutés sans formation spécifique (ou peu s'en faut, selon les prises de position des instances départementales ayant en charge les services d'aide à l'enfance), engagés dans la prise en charge de l'enfant sans projet autre, le plus souvent, que celui d'assurer sa garde et son éducation *comme un enfant de la famille*, dans une exigence de disponibilité *totale* – il n'est pas rare que des assistant(e)s maternel(le)s n'aient pas de temps de repos, de *répit*, voire de prise de distance possible dans le temps du placement – les assistants maternels sont confrontés de plein fouet à cette quête inconsciente d'une *continuité* entre famille naturelle et famille d'accueil, qui fait écho à une figure de déni de la séparation : c'est cette figure qui constituera alors le support d'une aliénation de la position subjective de l'enfant ou de l'adolescent accueilli.

Cette quête inconsciente ne vient-elle pas d'ailleurs mettre en tension le projet même de la séparation, prononcée par le magistrat des mineurs le plus souvent, mesure de séparation qui est avant tout à entendre dans la ligne du travail de séparation-individuation, au regard de l'échec d'une élaboration de cette problématique dans le lien familial naturel. Ainsi, cette aliénation au sein du dispositif familial serait aussi répétition de l'aliénation au sein du dispositif du groupe familial.

Il me semble que l'on peut décrire deux figures principales de cette continuité imaginaire, qui confine parfois à l'indifférenciation :

- une première figure, celle de *l'enfant de la famille* : cette figure touche à la qualité de l'accueil de l'enfant au sein de la famille d'accueil et, au-delà, à la place de la famille naturelle : dans une configuration au sein de laquelle l'enfant est investi *au titre d'enfant de la famille*, quelle est, pour l'enfant, la place potentielle offerte à l'investissement des figures parentales, quelque soit leur état de dégradation éventuel ? quelle est, par ailleurs, l'espace proposé à l'investissement de leur(s) enfant(s) par le(s) parent(s) naturel(s) ? Cette figure de l'imaginaire du placement repose sur le modèle du clivage bon / mauvais, à l'égard duquel l'enfant serait invité à choisir entre *toute-dévotion* ou *contre-dévotion*. L'évolution du placement en famille d'accueil, à l'âge de la pré-adolescence, signe d'ailleurs l'impossible conflictualisation au sein du paradoxe famille / non-famille, dans une configuration où toute mise en tension du lien est vécue comme *attaque* du lien.

- une seconde figure, celle de la *disqualification maternelle*, qui tient à la qualité particulière du lien établi entre la famille d'accueil et la famille naturelle, qui est le plus souvent représentée par la mère seule : je pense en particulier à ces situations où la mère naturelle est investie par la *mère d'accueil* en position de fille, certes peu compétente dans sa fonction maternelle, mais qui vient de ce fait mobiliser les mouvements de réparation de la mère d'accueil. Dans le même temps, le lien établi entre le *père d'accueil* et la mère naturelle prend une forme ambiguë, dans une pseudo-complicité qui évoque une position incestueuse. C'est le modèle de l'écrasement de la différence des générations qui organise cette figure, et qui place l'enfant dans une situation insupportable, dans une sorte de répétition du traumatisme et, là encore, d'une impossible contention du paradoxe famille / non-famille.

De fait, on peut penser que la position de l'enfant en situation de placement familial vient opérer / mobiliser une double répétition :

- sur le versant de la place de l'enfant dans sa famille naturelle,
- sur le versant des organisateurs inconscients du groupe familial d'accueil.

Pour illustrer la nature des enjeux imaginaires engagés dans les situations de séparations familiales, j'évoquerai brièvement une *histoire de placement*, qui n'est certes ni la plus douloureuse, ni la plus complexe que l'on puisse rencontrer, mais qui condense un certain nombre d'enjeux prévalant aux configurations que j'ai tenté de dégager précédemment et qui possède, me semble-t-il, une valeur d'exemplarité.

Daniel est le troisième enfant d'une fratrie de six, dont seul le dernier a été reconnu par son père (les enfants sont à peu près tous issus de pères différents, l'aînée, elle, est née d'une liaison de la mère de Daniel avec l'amant de sa mère...).

Quelques mois après sa naissance, comme cela aura également été le cas pour les deux sœurs aînées, Daniel est retiré de la garde de sa mère et confié à Madame X., assistante maternelle agréée, mariée, âgée d'environ 50 ans, et dont les deux enfants avaient à ce moment quitté le domicile familial : cette décision s'inscrit pleinement dans les pratiques de l'assistance éducative, Daniel est un bébé, le placement en famille d'accueil, dans la proximité du lieu de vie de la mère, s'impose.

Daniel bénéficiera depuis ce temps d'une mesure d'Assistance Éducative en Milieu Ouvert (A.E.M.O) exercée par un service de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. C'est dans ce cadre que je rencontrerai dans un premier temps Monsieur et Madame X., puis Madame X. toute seule, après le retrait de son mari : ce travail durera près de deux ans, et a pour

point de départ un sentiment de débordement du couple d'accueil face au grandissement de Daniel (il a alors environ 10 ans).

Daniel est donc accueilli à moins d'un an, comme le troisième enfant de la famille, et sa mère nouera, de fait, des relations de proximité avec la famille d'accueil. Elle vient y chercher protection, pour elle et pour son fils, protection qui lui est accordée au prix d'un abandon implicite à Monsieur et Madame X. de sa parentalité.

Il me semble que Madame X. se positionne à la fois comme protectrice et accusatrice, certainement rivale. Monsieur X., quant à lui, investit une position plus ambiguë, qui conduira à pouvoir imaginer un lien de type incestueux entre lui et la mère de Daniel : la carence de toute représentation paternelle dans l'histoire de Daniel offre une prise privilégiée pour que prenne corps une telle construction.

Je passe rapidement sur le grandissement de Daniel dans cette famille, grandissement sans histoire apparemment jusqu'à l'âge de 10 ans environ : scolarité satisfaisante, contacts réguliers avec sa mère, mobilisée quasiment en permanence par une nouvelle relation affective et/ou une nouvelle grossesse... toujours suivie de placement, sauf pour le dernier.

Pour des raisons que je n'ai pas pu totalement éclaircir – et sans doute liées à des contingences administratives et/ou financières –, le statut du placement de Daniel sera modifié après quelques années : d'un placement judiciaire direct à une assistante maternelle, il devient placement au titre de *tiers digne de confiance*. La référence à l'agrément de Madame X. disparaît alors, avec la charge symbolique qui y est attachée. Demeure la mesure d'A.E.M.O qui tout à la fois tente de maintenir un lien au sein de la fratrie éclatée et avec la mère, et de travailler à une séparation psychique au sein du néo-lien familial : Daniel appelle Monsieur et Madame X. « Papa » et « Maman », ces derniers, dans une forme de déni du déni de la filiation naturelle l'acceptent avec complaisance...

La crise s'installe vers la fin de la scolarité primaire, pour trouver son acmé l'année des 12 ans de Daniel. Celui-ci attaque alors véritablement le néo-lien de filiation selon une modalité que je qualifierais de latérale : au-delà des quelques prises de position pré-adolescentes qui viennent heurter de front Monsieur et Madame X. (copains, vêtements...), Daniel vole argent liquide et chèques à Monsieur et Madame X., et procède à quelques trafics. Madame X. est effondrée, incapable de réagir et encore moins de saisir une instance du côté de la loi, Monsieur X., hors de lui, menace, enferme, prive : petit à petit, prendra corps la nécessité d'une séparation de Daniel et de Monsieur et Madame X., séparation inentendable par ces derniers auparavant.

À l'âge de 12 ans, Daniel sera admis dans une Maison d'Enfants à Caractère Social, avec le projet du maintien de temps de week-ends et de vacances chez Monsieur et Madame X.

Comment entendre ce qui se joue dans cette histoire de placement, histoire qui rejoint tant d'échecs d'accueil, à l'âge de la pré-adolescence ou de l'adolescence d'enfants confiés très jeunes en famille d'accueil et dont la grande fragilité psychique, que fait ressortir le travail de recherche cité précédemment, interroge particulièrement ?

Trois axes de compréhension paraissent pouvoir être dégagés :

- *la collusion inter-générationnelle* : la place de Daniel, dans l'imaginaire de la famille d'accueil, se construit sur une ambiguïté. Investi comme l'enfant *impossible* d'un couple à l'âge d'être grand-parents, il réactive, dans le lien à la famille d'accueil, un fantasme de séduction, qui vient par ailleurs en écho à l'histoire de la propre mère de Daniel.
- *le retour du déni* : j'ai évoqué la forme de *déni du déni* de la filiation naturelle. Cette figure, économiquement destinée à faire taire une différence insupportable (et organisatrice potentielle du clivage), fait retour à un moment-clé, celui de l'émergence pulsionnelle de la pré-adolescence. On pourrait dire que c'est la nature de la transaction incestueuse inconsciente que Daniel interroge là.
- enfin, *la marque de la répétition*, au regard de l'histoire des liens au sein des familles de Monsieur et de Madame X. Madame X. a pu me confier, au décours d'un important mouvement dépressif ayant accompagné la préparation du départ de Daniel, de quelle manière elle s'est trouvée propulsée en place de *femme*, d'*épouse*, auprès de son père, au décès de sa mère alors qu'elle avait 10 ans environ. La violence de la trace de cet épisode de la vie de Madame X. (perte de la mère, écrasement de la différence des générations répondant au fantasme oedipien), rapporté 50 ans après avec une charge émotionnelle extrême, me paraît avoir participé de la nature de la triangulation impossible au sein de l'espace de la famille d'accueil.

En quelques mots, j'aimerais évoquer des propositions et des ouvertures de travail. Globalement, deux nécessités apparaissent :

- d'une part, celle de l'évaluation problématique de la place de l'enfant dans les réseaux de l'organisation inconsciente familiale, qui pose, en particulier, la question du soutien narcissique de la position parentale dans le cadre du placement,
- d'autre part, celle de l'évaluation et de l'élaboration des organisateurs inconscients du groupe familial d'accueil, dans la confrontation à l'enfant en situation de séparation familiale qui mobilise les fondements les plus archaïques des liens familiaux.

J'aimerais insister sur la nécessité d'un travail sur les liens et les ruptures au sein de l'histoire de l'enfant dans sa famille naturelle, ainsi que sur la nécessité de l'accompagnement des néo-liens au sein du placement afin de favoriser l'espace d'un dégagement de l'aliénation : dans ce sens on pourra retenir l'intérêt conjoint de la position d'un *tiers éducatif*, qui veillera à ne pas se laisser prendre dans une position de collage avec la famille d'accueil, et de l'instauration d'une élaboration groupale, au sein d'un dispositif d'analyse de la pratique, avec la nécessaire vigilance au regard des résistances d'un personnel peu formé quant à l'engagement dans un travail *psy*, dans la mesure de la réactualisation des vécus traumatiques antérieurs. Il s'agira, in fine, d'actualiser, dans une tension supportable, et une mise au travail élaboratif, les positions du féminin-maternel (versant du soin) et du masculin paternel (versant du témoin de la séparation).

L'incarcération et le risque de l'aliénation

La perspective de l'incarcération des mineurs participe de l'articulation entre séparation et aliénation, dans la mesure où la marque de l'enfermement vient condenser ces deux dimensions problématiques.

Avant d'interroger les enjeux institutionnels ouverts par la rencontre avec l'institution carcérale, particulièrement en direction du mineur, il me paraît important de fixer quelques points de repères quant à l'expérience de l'enfermement dans la vie psychique du pré-adolescent ou de l'adolescent⁵.

L'expérience de l'incarcération vient se proposer comme butée au regard de l'expérience de l'adolescent, butée motrice et butée perceptive qui vont organiser un espace de répétition des expériences précoces. À la suite des propositions de A. Escobar-Molina (1989), je fais l'hypothèse que ce qui s'organise alors, dans le registre de la régression, tient à une expérience de collusion de l'espace et du temps, marquée par la perte de la différenciation interne/externe, et la perte de l'inscription temporelle.

On aura reconnu, en arrière-plan, la sollicitation d'un temps primaire de la dépendance, d'un temps où l'enfant est aux prises avec la structuration de son monde interne, dans la difficile confrontation avec une réalité qui lui échappe, qui se dérobe, temps organisateur du processus de séparation/individuation. On sait, par ailleurs, l'importance de l'environnement, de la qualité des réponses qu'il prodigue et de la sécurité qu'il propose au regard de l'instauration d'une position de sujet. Or, qu'en est-il de l'institution carcérale à cet égard, qui vient à la rencontre du mineur

5 En France, l'incarcération des mineurs n'est prévue que pour les mineurs de plus de 16 ans, exceptionnellement, en matière criminelle, pour les mineurs de 13 à 16 ans. La voie de la mesure éducative est la seule ouverte pour les mineurs de moins de 13 ans, et demeure privilégiée pour l'ensemble des mineurs.

en un temps-charnière de son développement psycho-affectif, en un temps où les assises identitaires se trouvent réinterrogées de manière massive ?

L'institution carcérale mobilise une double limitation : celle qui s'établit dans la réalité, avec la réduction de la motricité et, plus largement, de la sensorialité qu'elle impose, et celle qui ressort du déploiement imaginaire, barré dans sa valence créatrice. En effet, si le deuil de l'expérience du dehors assure, parfois de manière précaire, un retour sur ses propres éprouvés, dans un registre éminemment narcissique, la rigidité des conditions de l'échange entre l'intérieur et l'extérieur, dans la réalité carcérale, vient redoubler, en en proposant une matrice, l'ambiguïté du lien entre des espaces différenciés. Cette ambiguïté tente de trouver une résolution dans deux voies apparemment opposées, mais qui ressortissent de la même problématique quant à l'échec dans l'établissement du lien, celle de la confusion et celle du clivage.

D'une certaine manière, l'incarcération vient se proposer alors comme seconde scène du traumatisme, au regard de l'expression des ruptures précoces et de l'aliénation de la position subjective ; seconde scène, dans la continuité de l'expérience, qui mobilise l'adolescent incarcéré dans la nécessité de mettre en œuvre des stratégies de lien spécifiques, que l'on peut reconnaître autour de trois grandes figures qui visent à permettre un aménagement de l'expérience de séparation liée à l'incarcération et sous-tendue par la dynamique adolescente :

- une figure d'opposition/revendication violente à l'égard d'un cadre institutionnel vécu comme menaçant, persécuteur dans son omnipotence. On assiste alors à un vécu surestimé de la dimension de *carapace* de la prison qui est investie essentiellement dans le registre de la dépendance, investissement concentré sur les limites de l'institution (dans ses effets de limitation des espaces d'échanges, tant internes qu'externes) : peut-être est-ce au sein de cette première figure que l'on trouve de manière élective les sujets auto-mutilateurs, qui mettent en scène une mise à l'épreuve de l'enveloppe essentielle...
- une figure d'avidité insatiable à l'endroit d'une institution qui est investie comme une mère potentiellement *toute-satisfaisante* (je reviendrai sur cette dimension particulière). On connaît à cet endroit l'importance de la problématique orale en prison, en particulier avec les travaux de J. Hochmann (1964) : la prison représente alors tout à la fois un ventre sécurisant et une bouche dévorante, selon qu'elle est investie sur le mode de la quête de satisfaction à tout prix ou dans la désillusion d'une frustration insupportable. En effet, en même temps l'institution carcérale fournit tout au détenu (c'est à dire qu'elle est la *seule* à pouvoir assurer ce qui ressort des *soins maternels*) et en même temps

elle *frustre* le détenu en le privant desdits soins maternels satisfaisants : qualité de la nourriture, qualité de l'hygiène, absence d'intimité... Il me semble qu'un certain nombre de mouvements de protestation de détenus, en particulier de mouvements collectifs, peuvent être entendus comme une gigantesque quête orale, mais aussi comme mise à l'épreuve de la destructivité dans une confrontation aux limites... On se trouve ici dans un contexte où l'acte délinquant peine à être assumé en tant qu'inscrit dans l'ordre de l'interdit.

— enfin, la figure de la *séduction*, au sens où le détenu se trouve pris dans un mouvement de confusion quant à la différenciation des places. Je pense à ces détenus qui investissent l'institution carcérale sur un mode tellement *positif* qu'ils en deviennent des rouages indispensables : servants... et/ou caïds, selon le sens de leur prise de position à l'égard de l'institution, mais en tous cas éléments-clés pour que perdure l'homéostasie du système.

Chacune de ces figures témoigne tout à la fois d'une forme d'aliénation de la position subjective et de la tentative d'une élaboration de la séparation, dans le recours à un registre d'expérience précoce, peu organisé sur le plan oedipien.

L'analyse des organisateurs inconscients (P. Fustier, 1988) de l'institution carcérale, autour de la double dynamique du don et du contre-don permettra d'éclaircir les points de nouage de cette problématique.

P. Fustier (1993) formule en effet un certain nombre de propositions pour expliciter les organisateurs de l'institution dont le projet de fonctionnement s'établit sur un dispositif d'hébergement. L'essentiel de ses propositions tient dans le fait que l'institution d'hébergement se fonderait inconsciemment sur la *dévotion maternelle*, manifestée par des échanges qualifiés de *dons ambigus*.

L'interprétation de ces dons par l'enfant ou l'adolescent en situation de carence affective organise une illusion de (re-)trouver auprès de l'institution le défaut maternel et instaure des *zones institutionnelles d'étayage* qui vont se construire comme modèle du lien.

À partir de là, mon hypothèse tient dans le fait que l'institution carcérale, tout comme le placement en famille d'accueil, constitue un analyseur de l'organisation des échanges autour du don ; l'élaboration de la qualité des liens au sein de l'institution carcérale permet alors de mettre en évidence la position paradoxale à partir de laquelle l'aliénation se trouve en risque d'émerger.

Au sein de l'institution carcérale, au-delà du projet de l'institution d'assurer la privation de liberté, le besoin primaire se trouve assuré de surcroît : pour reprendre les termes de P.- C. Racamier (1973), cette

dimension du quotidien concourt au projet, l'infiltré, dans un implicite qu'il convient ici de dégager.

La pertinence d'une attention à la manière dont les besoins primaires du sujet se trouvent traités au sein de l'institution carcérale renvoie à l'interprétation que l'adolescent va élaborer au regard de ces *dons* (gîte, nourriture, chauffage... même si l'ensemble des moyens mis à la disposition de l'adolescent incarcéré se trouve le plus souvent précaires) : ces dons vont renvoyer l'adolescent à une demande d'amour au regard des donateurs, face à laquelle ces derniers se retirent, plaçant le sujet dans une détresse qui va s'organiser, comme je l'ai montré, entre confusion et clivage.

On peut interroger ici la dimension de la séduction qui traverse le paradoxe de l'institution carcérale, construit autour d'un énoncé explicite signifiant la séparation sociale, et d'un énoncé implicite signifiant la parenté du fonctionnement carcéral et du fonctionnement familial. Je rappelle que le paradoxe peut être compris comme une proposition à double contrainte inconciliable, sans issue.

Voici les deux termes qui organisent le paradoxe de l'incarcération du mineur, dans une intrication propre à cette formation psychique :

- *l'institution carcérale a pour projet la privation de liberté*
- et
- *pour être privé de liberté il faut être vivant..*

La coexistence de ces deux énoncés laisse émerger sans conteste la dimension paradoxale : le paradoxe ne pourrait trouver à être contenu que dans un mouvement de l'ordre de *l'aire transitionnelle d'expérience* (D.-W. Winnicott, 1975), mouvement qui engagerait la potentialité d'une cohérence suffisante de chacune de ces polarités.

Or, la figure de l'aliénation s'origine d'une contenance impossible du paradoxe, dans l'impossible dépassement d'une position de *tout-dévouement* qui s'établit d'une position autoritaire, voire arbitraire.

Dans ce sens, la satisfaction des besoins primaires du détenu par l'institution carcérale ne se présente-t-elle pas, paradoxalement, dans une position de séduction ?... dans la mesure d'une mobilisation implicite – celle de la demande d'amour du détenu – qui, dans le projet même de l'incarcération, se trouve barré d'emblée. En effet, on peut considérer que l'institution carcérale se retire, précisément à l'endroit où elle a pu solliciter une demande d'amour. Cette sollicitation est engagée au travers du *don* que peuvent représenter, dans l'imaginaire du détenu, la nourriture et, de manière plus générale, les *soins* au quotidien.

Une position maternelle, sur le versant du *holding*, est-elle en mesure de s'actualiser et de se conflictualiser, dans une situation dans laquelle la dépendance à l'objet primaire (organisant, en l'institutionnalisant, la *dévotion maternelle*) est posée comme condition princeps ?

Une position paternelle, sur le versant du *tiers*, peut-elle prendre place dans une configuration où la figure de la loi, instituant une séparation, tend à se disqualifier au travers d'une rigidification de la référence à la loi et de la distorsion de rapport à celle-ci au sein de l'institution carcérale ?

Peut-être alors assiste-t-on, de la même manière que dans le placement en famille d'accueil évoqué précédemment, à une disparition de la fonction-cadre, au profit d'un dispositif organisé sur le mode de la *mère dévouée* (P. Fustier, 1993), dans une configuration qui s'affranchit de la bipolarité psychique au bénéfice d'une double confusion, des sexes et des générations.

À titre d'illustration clinique, je proposerai d'interroger trois types de situations liées à l'institution carcérale, et qui croisent la question de la loi, du soin et de la sexualité.

Autour de la loi : l'existence, au sein de l'institution carcérale, d'une forme de justice interne (organisée autour du prétoire, lieu symbolisant l'espace et l'enjeu d'une juridiction d'exception), sous l'autorité du directeur de l'institution, constitue une manière de déni de la position de la loi, en tant que celle-ci fonde l'institution elle-même. Il s'agit d'un dispositif de jugement possédant ses propres règles, et dont les sanctions, prononcées et accomplies au sein même de la prison, ne peuvent faire l'objet de recours. Si de récents aménagements de cette procédure permettent au détenu d'organiser à minima sa défense, cette procédure porte la marque d'une collusion entre la position du prononcé de la sanction et de l'exercice de celle-ci, plaçant l'institution dans une position de toute-puissance au regard du mineur incarcéré, position renforçant l'aliénation à une figure de tout-pouvoir, dans la lignée d'une figure surmoïque archaïque.

Autour de la sexualité : la prégnance d'une vie sexuelle, homosexuelle, en prison, très souvent exercée de manière violente et par contrainte d'un détenu à l'égard d'un autre est désormais clairement établie, particulièrement depuis le travail de recherche récemment édité par l'Observatoire International des Prisons sous la direction de D. Weltzer-Lang (1996). Si les mineurs ne devraient être touchés que de manière marginale par cette violence (la détention en cellule individuelle appartient aux prescriptions concernant les mineurs...), il n'en reste pas moins que la réalité de la surpopulation des quartiers de détention des mineurs et/ou de l'absence de

quartier spécifique pour l'incarcération des mineurs (O.I.P, 1998) laisse place à une large incertitude quant à la protection des mineurs au sein de l'institution carcérale. Dans ce contexte, le recours aux préservatifs, comme mode de prévention du sida, est favorisé par l'Administration Pénitentiaire, dans un mouvement de protection pour le moins ambigu... le secret qui couvre cette question apparaît alors comme symptôme d'une défaillance de l'instauration de l'interdit, au regard d'une violence qui est implicitement reconnue mais qui ne peut être confrontée au regard de la loi (quel est le droit du mineur incarcéré à porter plainte pour des faits commis au sein de l'institution carcérale et qui engagent sa propre sexualité ?).

Autour de la toxicomanie : la mise à disposition de seringues propres aux détenus confirme au grand jour le paradoxe sur lequel se structure le fonctionnement de l'institution carcérale : si les toxicomanes non incarcérés peuvent se procurer des seringues stériles afin de limiter la propagation du sida par voie d'injection, pour prévenir les risques sanitaires encourus par les détenus toxicomanes en prison, il est mis à leur disposition des doses diluées d'eau de Javel leur permettant de stériliser les seringues. Cette disposition ouvre sur une invite à la transgression de la loi... et perpétue les comportements addictifs dans un souci, à nouveau, d'assurer la protection des mineurs incarcérés. La question est alors de savoir à quel interdit le jeune détenu est en mesure de se référer : pris dans une injonction de type paradoxal (se droguer est interdit mais vous pouvez vous procurer un désinfectant pour nettoyer vos seringues), le seul recours du détenu n'est-il pas de se maintenir en position d'aliénation, évitant ainsi le risque d'une prise de position impossible ?

Peut-on considérer comme fil entre ces trois illustrations de clinique institutionnelle, l'absence de contenance du paradoxe qui fonde l'institution carcérale, et qui ouvre sur une modalité quelque peu perverse de lien à la loi ?

Il me semble que l'on peut proposer une modélisation de ces positions d'aliénation proposées par l'institution carcérale et témoins de cette contenance introuvable du paradoxe, autour de trois figures principales :

- la figure des *parents combinés* : en référence à l'organisation fantasmatique décrite par M. Klein (1932) et qui met en jeu une scène originaire dans laquelle le corps maternel se trouverait dépositaire, avec le pénis du père, des objets bons et mauvais, cette figure viserait à réduire l'expérience de la différenciation sexuelle, en organisant une représentation archaïque, marquée par la complétude et permettant de traiter le mouvement sadique de l'enfant au regard des objets. Le

mineur incarcéré se trouverait alors en prise avec cette figure archaïque, inattaquable et non-conflictualisable (écrasement de la bipolarité psychique), en prolongement avec ses propres imagos parentales, souvent peu différenciées et peu élaborées, et qui se traduit par l'investissement de formes idéalisées : l'investissement d'une capacité sur-contenante de la prison participe de ce tableau, dans la reproduction d'une position de dépendance du mineur incarcéré qui se donne l'illusion de s'organiser en retournement du lien anaclitique,

- la figure de l'*inceste*, au sens de l'écrasement des générations dans l'instauration des organisateurs de l'institution ; cette figure se trouve mobilisée dans une collusion des générations, à l'endroit même de la fonction séparatrice, différenciatrice de la loi : si la loi, fondatrice de l'institution carcérale peut également être fondée par elle, disparaît, dans une position de déni de la différence, la potentialité de l'écart. Le mineur incarcéré est ainsi confronté à une *identification incestueuse*, propre à brouiller les repères quant à son inscription dans une filiation, l'institution carcérale prenant une forme *contre-instituante*. À ce titre, le mineur incarcéré se trouve conforté dans une position où *il est la loi*, dans un mouvement d'identification à la toute-puissance de l'autre (la figure de la *mère dévouée* est là encore en arrière-plan), issue offerte à un vécu de toute-impuissance, témoin de la fragilité des assises narcissiques,
- enfin, contenant ces deux premières figures, la figure de la *répétition*, qui se présente dans une tentative de liaison, par la répétition de l'expérience, des vécus traumatiques. Cette figure de la répétition est à entendre à la fois comme signant une organisation de l'institution en vis-à-vis des positions les plus archaïques du mineur incarcéré et comme annulant tout écart, dans une (re-)mise en jeu mortifère d'une position de sujet aliéné.

D'une certaine manière, tout pousse à montrer que les organisateurs inconscients de l'institution carcérale se présentent en miroir de l'organisation psychique que l'on peut repérer dans la clinique du mineur incarcéré, le plus souvent organisé sur un mode archaïque et mobilisé par des défenses de type paradoxale, ainsi que D.-W. Winnicott (1974) a pu le montrer : la particularité de ces organisations cliniques se présente dans une *aliénation à la position de l'altérité*, c'est à dire dans le surinvestissement des positions de dépendance associé à des mouvements d'attaque de l'objet, dans le double projet d'échapper au risque de l'effondrement et à la rencontre avec un objet différencié.

L'institution, le groupe et le lien

La question reste ouverte, en ponctuation de cette contribution, des modalités du travail clinique (au sens du travail de la relation, qu'il soit inscrit dans un champ psychologique ou éducatif) au sein de dispositifs qui, chacun dans leur projet de mise à l'épreuve d'une expérience de séparation, s'établissent sur une position d'aliénation.

Si, comme je le propose en ouverture, aliéner c'est se couper du lien – et l'on a vu de quelle manière l'écrasement de la différenciation des positions parentales, la mise en question des écarts intergénérationnels et l'investissement de figures idéales participent de cette position d'aliénation –, il convient de s'interroger sur la potentialité du travail clinique quant à la participation à un projet de contenance du paradoxe énoncé autour de la problématique du don qui traverse inconsciemment les dispositifs d'hébergement.

R. Roussillon (1988) a montré la spécificité, et la pertinence, de ce que l'on pourrait appeler *les pratiques de couloir* dans la mobilisation du travail soignant. Dans cette lignée, ne peut-on penser la pratique clinique, tant dans le champ du placement en famille d'accueil que dans le champ de l'institution carcérale, autour de la dynamique du *lien*, qui viendrait ici soutenir une position de soin, au sens le plus primaire qui soit, position de soin maternel, fond contenant d'une conflictualité insaisissable ?

Ce modèle du lien pour qualifier la pratique clinique (qui aura nécessairement à se déployer de manière différenciée selon le champ d'intervention du professionnel) se donnerait alors à voir comme alternative au modèle de la demande, et la pratique du couloir se substituerait à une pratique du bureau. Un tel modèle permet de penser une souplesse de l'articulation des enjeux imaginaires propres aux positions paternelle et maternelle mobilisées dans l'institution, un écart possible, support de l'altérité.

Le projet d'un tel modèle *générique*, autour d'une pratique clinique fédérant des interventions pluridisciplinaires, permet de s'appuyer sur une transdisciplinarité dont B. Golse (1999) insiste sur le caractère contenant au regard d'une pratique au chevet du lien précoce dans la relation mère-enfant. N'est-ce pas dans le registre de ce lien que se fonde la rencontre du sujet souffrant dans le contexte d'une séparation qui porte nécessairement une marque traumatique ?

Enfin, la perspective de constituer, au sein de l'institution, une métaphore groupale de la famille, au travers d'un groupe soignant (B. Rosenberg, 1999), pluridisciplinaire, traversé par des conflits contenus au sein

du groupe, représente un atout de premier ordre pour travailler au cœur des positions paradoxales propres à organiser une position d'aliénation : il s'agit alors de penser le dégageant de l'enfant ou de l'adolescent d'une position-symptôme, dans sa double appartenance familiale et non-familiale, familiale et *institutionnelle*.

- BRAUSCHWEIG D. & FAIN M. (1975), *La nuit, le jour*, Paris, P.U.F
- ESCOBAR-MOLINA A. (1989), *L'enfermement*, Paris, Klincksieck
- FUSTIER P. (1988), « L'infrastructure imaginaire des institutions – À propos de l'enfance inadaptée », in Kaës R. & Coll., *L'institution et les institutions*, Paris, Dunod, p. 131-156
- FUSTIER P. (1993), *Les corridors du quotidien*, Lyon, P.U.L
- GOLSE B. (1999), *Du corps à la pensée*, Paris, P.U.F
- HOCHMANN J. (1964), *La relation clinique en milieu pénitentiaire*, Paris, Masson
- WELTZER-LANG et Coll. (1996), *Sexualités et violences en prison*, Lyon, OIP / Aléas
- KLEIN M. (1928), Les stades précoces du conflit oedipien, in *Essais de psychanalyse*, tr. fr., Paris, Payot
- KLEIN M. (1932), *La psychanalyse des enfants*, tr. fr., Paris, P.U.F, 1978
- Observatoire International des Prisons (1998), *Enfants en prison*, Lyon, O.I.P Éditeur
- RACAMIER P.- C (1973), *Le psychanalyste sans divan*, Paris, Payot
- ROMAN P. (1999), « La position dépressive familiale : un modèle pour penser la séparation », Paris, *Psychiatrie de l'enfant*, 42, 1.
- ROSENBERG B. (1999), « Les repères ou les liens qui transforment une pluralité d'intervenants en un groupe soignant » in *Le groupe soignant*, Toulouse, Érès, p. 31-38
- ROUSSILLON R. (1988), « Espaces et pratiques institutionnelles – Le débarras et l'interstice », in Kaës R. & Coll., *L'institution et les institutions*, Paris, Dunod, p. 157-178
- WINNICOTT D.- W. (1956) « La préoccupation maternelle primaire », in *De la pédiatrie à la psychanalyse*, tr. fr., Paris, Payot, 1969
- WINNICOTT D.- W. (1975), « Phénomènes transitionnels et objets transitionnels », in *Jeu et réalité – L'espace potentiel*, tr. fr., Paris, Gallimard
- WINNICOTT D.- W. (1974), « La crainte de l'effondrement », Paris, *Nouvelle Revue de Psychanalyse*, 11, p. 35-44

Bibliographie

Résumé L'institution, dans son *infrastructure imaginaire*, est traversée par la question de la séparation, tout particulièrement lorsque la tâche primaire de l'institution s'organise autour ou à partir d'un accueil en hébergement. Deux situations institutionnelles qui mettent en jeu de manière radicalement différente cette problématique en clinique de l'enfant et de l'adolescent (placement en famille d'accueil d'une part et incarcération des mineurs d'autre part) seront analysées à partir des perspectives ouvertes par P. Fustier sur la fonction de la *dévotion maternelle* comme organisateur inconscient de l'institution.

Il s'agira de montrer de quelle manière cet organisateur de la dévotion maternelle mobilise une position d'aliénation, dans des situations qui interrogent une dynamique liée à la séparation : la figure du lien, en référence à l'investissement des polarités paternelle et maternelle, apparaîtra à même de mettre en tension la dynamique ouverte entre séparation et aliénation, autour de l'interrogation du sens d'une pratique clinique en institution.

Mots-clés Aliénation, séparation, institution d'hébergement, dévotion maternelle, enfant/adolescent

Summary The residential institution for children will meet in his *imaginary underground* the problematic of separation.

Two different institutional situations who ask this separation problematic in child or adolescence clinical (placement in family foster, minor incarceration) will be analyzed in the way of P. Fustier's works about *maternal devotion* as institution unconscious organizer.

This paper will show how this *maternal devotion* organizer mobilize an alienation position in front of separation problematic : the figure of link, with paternal and maternal polarity, will allow to think, between separation and alienation, psychological clinical practice in residential institution

Key-words Alienation, separation, residential institution, maternal devotion, child/adolescence